

La conservation du patrimoine audiovisuel : stratégies et pratiques

Kurt Deggeller

Améliorer la situation du patrimoine audiovisuel (films, vidéogrammes, documents sonores, photos) passe tout d'abord par des mesures préventives, par l'information et la formation. Sensibiliser à la durée de vie des supports, aux données de référence qui permettent l'identification des documents sur les plans technique et informatif, expliquer les enjeux et les règles d'une procédure de sélection, former aux normes de restauration et de conservation – toutes ces opérations diverses et délicates requièrent un degré élevé de compétences techniques – ainsi qu'à la création et à la mise en application d'un code de déontologie, garants de l'excellence des mesures de conservation et de restauration menées en vue de la sauvegarde et de la mise en valeur de fonds audiovisuels.

UNE DÉFINITION PRAGMATIQUE

Quand deux personnes parlent du patrimoine audiovisuel, il est fort probable qu'elles n'en ont pas la même définition en tête. Pour obtenir un avant-goût de cette dissonance générale, on comparera la définition très complexe de Birgit Kofler (Paris, UNESCO, 1991), dans son étude intitulée « Legal Questions Facing Audiovisual Archives », avec celle du Conseil de l'Europe, qui, dans sa convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel, prend en considération l'image en mouvement et surtout le film en excluant les domaines de la photographie et du son. D'autres ont tendance à placer l'audiovisuel dans des catégories moins figées, tels le document électronique ou le multimédia.

Au début des années 90, un groupe de travail composé des directeurs de la Phonothèque et de la Cinémathèque suisses, des Archives fédérales et de la Bibliothèque nationale, ainsi que des représentants de la radio et télévision publiques, amorce un travail de réflexion en vue d'améliorer la situation du patrimoine audiovisuel suisse : l'une de ses premières considérations porte sur la nécessité de convenir qu'on considère comme patrimoine audiovisuel la photographie, l'enregistrement sonore, le film et la vidéo, ainsi que les archives papier directement liées à ces documents. Il s'agit là d'un vaste champ d'activités, mais il a le mérite d'être bien circonscrit et clairement défini.

Les réflexions livrées ci-après partent de cette définition pragmatique et se limitent à l'aspect de la conservation des documents audiovisuels; elles n'abordent les problèmes de structures des fonds et de communication à l'utilisateur que dans la mesure où ils concernent directement le sujet principal.

FIABILITÉ ET UTILITÉ DES SOURCES AUDIOVISUELLES

Débutons par une remarque générale, qui peut sembler banale mais qu'on a trop tendance à oublier : pour des raisons qu'il serait intéressant d'éclaircir un jour, l'information sous forme d'images et de sons n'a jamais obtenu, jusqu'à récemment, le même statut de fiabilité que celui des documents écrits. En témoignent la proportion des sources audiovisuelles dans la recherche historique et la valeur qu'attribue la juridiction aux documents audiovisuels.

Comment en est-on arrivé là? Certainement pas par hasard : en effet la plupart des entreprises et des personnes affectées à la production de documents audiovisuels ne se préoccupent guère de la pérennité de leur produit; de même, dans la technologie d'enregistrement et de reproduction de documents audiovisuels, la durée de vie des machines et des normes ne semble pas être la préoccupation première des fabricants.

PRÉVENTION, CONSERVATION, RESTAURATION

Pour entrer dans le vif du sujet, notre attention se tournera vers des aspects de gestion de fonds audiovisuels, en particulier sous l'angle de la prévention, de la conservation et de la restauration. Pour une analyse plus détaillée il aurait fallu diviser ce chapitre selon les types de documents : un paragraphe sur le film, un sur la vidéo, un sur la photographie, un autre sur le son. Or, par souci de simplification et de rationalisation, nous nous proposons de formuler ici quelques considérations générales, valables pour tout document audiovisuel.

Prévention. En matière d'archivage de l'audiovisuel, la prévention est certainement l'aspect le plus négligé : cela se comprend dans la mesure où les actions portent sur les fonds anciens et exigent un tel engagement que les productions d'aujourd'hui ou de demain sont laissées pour compte, dans l'idée ou dans l'espoir que les difficultés seront moindres. Or, vu la croissance de la production audiovisuelle et le rythme des changements

technologiques, c'est tout le contraire qui pourrait se produire : aussi serait-il judicieux d'inverser cet ordre de priorité et de porter davantage attention aux fonds actuels et futurs, pour ne pas risquer une amnésie totale.

Par prévention, on entend tout d'abord la diffusion de messages relativement simples, qui visent à sensibiliser les personnes et institutions en cause dans la production – on les appellera dorénavant « le producteur » – à la durée de vie des supports et de la technologie qu'il utilise, ainsi qu'à la connaissance des conditions de stockage nécessaires à garantir cette durée de vie. Dans la plupart des cas, le producteur ne sait pas que la durée de vie du document ne dépend pas plus de l'état du support que de l'obsolescence de la technologie d'enregistrement et de reproduction. Cela vaut pour les domaines de la vidéo et de l'enregistrement sonore, et plus généralement pour tout document numérisé.

Or il n'existe que deux stratégies possibles pour lutter contre ce phénomène :

- la migration régulière sur une technologie et un support d'un nouveau type – à un rythme probable de dix ans;
- la conservation des équipements et programmes anciens, ainsi que la capacité de les utiliser.

Le débat autour de ces deux stratégies se développe surtout dans le domaine du document électronique (voir à ce sujet les travaux du Sixth DELOS Workshop, Tomar, Portugal, du 17 au 19 juin 1998 (sous la direction du European Research Consortium for Informatics and Mathematics, in ERCIM-98-WO003, INESC). Pourtant, je suis convaincu que seule la première solution est vraiment réalisable à long terme.

Sur la conservation de l'information concernant les aspects techniques et le contenu La prévention doit également jouer un rôle actif dans la conservation des données portant sur les spécificités techniques et le contenu des documents. Alors qu'un livre porte normalement lui-même un nombre de renseignements qui suffisent à l'identifier et à le cataloguer, il en va autrement pour les photos, les vidéos, les films et les enregistrements sonores, pour lesquels on manque régulièrement d'indications quant au contenu, ce qui diminue singulièrement leur valeur informationnelle et laisse entendre bien sûr leur réutilisation. D'autres renseignements doivent encore accompagner un fonds audiovisuel : il s'agit de ceux qui portent sur la technique d'enregistrement ou de reproduction des documents. En guise d'illustration, je citerai le cas de ce fonds d'enregistrements sonores regroupant des débats parlementaires, dont les bandes étaient bien confectionnées et comportaient aussi une indication suffisante sur le contenu. Par contre toutes les données sur la vitesse de défilement de la bande et la disposition des pistes faisaient défaut. Comme il ne s'agissait visiblement pas d'un format standard et que la production de magnétophones traditionnels a pratiquement cessé, cette information était de première importance pour une future migration de ces documents sur un support plus moderne. Ce type de renseignements techniques prend tout son sens dans les cas où les documents existent sous la forme de fichiers informatiques. À noter que des normes pour ces « métadonnées » sont actuellement en cours d'élaboration.

SUR LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un élément crucial de la prévention est aussi la mise en place d'une procédure de sélection, qui prend place déjà au moment de la production du document, même si en aucun cas, la responsabilité du choix ne devait incomber au seul producteur. Dans les domaines de la radio et de la télévision, par exemple, les critères de sélection sont spécifiques et ne correspondent pas à ceux qui dominent dans le cadre de l'élaboration d'un fonds représentatif de l'histoire et de la culture d'un pays : le diffuseur s'intéresse avant tout au matériel susceptible d'être rediffusé et il éliminera sans autre état d'âme tout ce qui ne correspond pas aux exigences techniques d'une telle réutilisation. Il est donc impératif de créer des commissions de sélections mixtes, qui tiennent compte d'un éventail de besoins, pas forcément et pas uniquement liés à la réutilisation. La sélection ne se fera pas au niveau de l'émission singulière mais sur la base de séries d'émissions, comme cela a été le cas dans le vaste projet d'« Information politique », qui porte sur la migration sur support moderne du journal télévisé, émission d'information principale depuis les débuts de la télévision en Suisse : ce projet est un modèle du genre, également par la collaboration exemplaire qui s'est établie entre les partenaires, la télévision publique et les Archives fédérale. Et cette action de sauvegarde ne profite pas seulement au public, qui a dorénavant accès à ces documents par le biais des services des Archives fédérales, mais aussi à la télévision elle-même qui dispose désormais de tout un fonds d'images bien documenté et facilement accessible sur l'histoire récente du pays. Ainsi les critères de sélection bien établis au départ ont servi les objectifs des deux institutions et ont fait du projet un véritable succès.

Conservation et restauration. La décision de prendre des mesures concernant la conservation et la restauration d'un fonds audiovisuel dépend de diverses raisons :

- l'obsolescence technique (voir plus haut);
- la détérioration du support d'information;
- la protection de l'original;
- la volonté ou le besoin d'améliorer l'accessibilité au fonds.

La conservation et la restauration d'un fonds audiovisuel passent, dans la plupart des cas, par un processus de transfert sur un support nouveau. Les possibilités mais aussi la tentation de manipuler un document pendant ce processus sont nombreuses. Malheureusement, une claire définition d'un code déontologique en la matière fait encore défaut : or il s'avère primordial de définir les règles du jeu et de s'assurer que la qualité des travaux corresponde à des normes adaptées, reconnues et suivies à l'échelle internationale. Le technicien traditionnel, de par sa formation, suivra l'évolution de la technique et s'adaptera aux normes sans cesse renouvelées. Il est difficile de lui expliquer que le souffle et les craquements d'un enregistrement sonore ancien font partie intégrante de l'image sonore du document, et qu'à ce titre, ces « défauts » ne devraient pas être éliminés. Il n'est

pas encore entré dans les mœurs de fixer dans un protocole toute intervention technique qui a eu lieu, de la reproduction de l'original jusqu'à l'enregistrement de la copie, afin de garder intactes les chances de pratiquer une nouvelle intervention complète à partir du document original.

Conservation et restauration se heurtent souvent à des contraintes techniques, d'où découle la nécessité de faire des choix, de prendre des décisions. Par exemple, que faire d'un disque à gravure directe dont la surface commence à se décoller? Le lire encore une fois, au risque de le détruire, ou le laisser tel quel, sachant qu'il se détruira certainement de lui-même dans les prochains mois. À mon avis, la sauvegarde de l'information contenue sur le disque l'emportera sur la conservation du support; cela ne va-t-il pas à l'encontre du code déontologique édicté par les archivistes?

Autre question de choix : faut-il garder, après un transfert, les originaux des films en nitrate, hautement inflammables et potentiellement sujets à l'autodestruction pour ne pas citer le cas des bandes vidéo d'un format obsolète qui perdent peu à peu l'information enregistrée? On le voit bien, la décision n'est ni évidente, ni facile à prendre. Nous pouvons toujours prétendre que le travail de restauration et de transfert a été fait de la meilleure manière possible, étant entendu que demain une nouvelle technologie permettra de faire encore mieux. Un film sécurisé n'a pas aujourd'hui les mêmes caractéristiques que l'original; de plus il peut être atteint du syndrome du vinaigre: deux bonnes raisons qui justifieraient un recours à l'original, pour autant que celui-ci ait été conservé!

COMPÉTENCES ET FORMATION

Il faut être conscient qu'au moment de tout procédé technique de transfert, il y a modification de l'information originale. De la compétence des personnes à qui on attribue ces travaux dépend la qualité finale obtenue. Aujourd'hui encore, c'est surtout par la pratique que ces compétences s'acquièrent. Or les grands spécialistes, qu'ils travaillent en solitaire ou en petits groupes, arriveront un jour à l'âge de la retraite, la transmission de leur savoir-faire aux générations futures est une condition sine qua non de la conservation du patrimoine audiovisuel. Par conséquent, il y a urgence à trouver les moyens économiques et l'infrastructure qui permettront d'assurer ce transfert de savoir, par la création de centres de compétences et par un souci d'intensifier l'échange d'expériences au niveau international. Or on remarque souvent combien les organisations professionnelles sont liées à un secteur spécialisé. La Table ronde annuelle sur l'audiovisuel de la FIAT, de la FIAF, de l'IASA, de l'IFLA et de l'ICA souffre d'inefficacité par le manque de moyens et d'infrastructure administrative, mais aussi par l'individualisme des associations qui y participent. Le TCC (Technical Co-ordination Committee), qui avait organisé les « Joint Technical Symposium » de Berlin, d'Ottawa et de Londres, a été dissous. Le programme général de l'information de l'UNESCO a, à mon avis, omis le fait que 90 p.100 de l'information dans le monde sont stockés d'une manière analogique. Le programme « Mémoire du monde » a tendance à se transformer en éditeur de multimédia.

Bien que mon analyse puisse paraître très critique, je reste cependant convaincu que nous allons vers une époque d'intense amnésie en ce qui concerne l'information audiovisuelle, sauf si tous les partenaires en cause dans la sauvegarde du patrimoine audiovisuel examinent le problème dans sa globalité, joignent leurs efforts et ensemble parviennent à :

- regrouper l'information sur les expériences faites et celles qui sont en cours dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine audiovisuel;
- offrir la possibilité de s'informer et de se former dans le domaine de la restauration puis de la conservation, grâce à un réseau humain et électronique;
- mettre sur pied une formation à distance, complétée par des stages, des cours d'été, en coordination entre les diverses associations en question.

Pour assurer l'avenir du patrimoine audiovisuel, les questions suivantes doivent encore être réglées :

- sensibilisation des milieux professionnels et politiques, ainsi que du public au sens large, à la valeur de l'information audiovisuelle;
- sélection des documents à la source même de leur production;
- stockage des fonds audiovisuels : sécurité et coût acceptable;
- accès à distance aux données de référence et, dans la mesure du possible, au contenu des fonds audiovisuels, ainsi que possibilité de les mettre en relation avec des fonds papier et autre portant sur le même sujet.